

I4CE – INSTITUTE FOR CLIMATE ECONOMICS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

SIRIS

Chartered accountants, Auditors & Consultants

Société d'expertise comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France & Société de commissariat aux comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Paris
Siège : 23 rue d'Anjou – 75 008 PARIS / Bureaux : 103 rue de Miromesnil – 75 008 PARIS / Tél. : + 33 1 53 20 32 32 - www.ecovis.fr
S.A.R.L. au capital de 800 000 Euros / SIRET : 449 272 392 00035 – APE : 6920Z
Id TVA: FR 5444927239200027

ECOVIS International tax advisors accountants auditors lawyers in Argentina, Australia, Austria, Belarus, Belgium, Brazil, Bulgaria, China, Croatia, Cyprus, Czech Republic, Denmark, Estonia, Finland, France, Germany, Great Britain, Greece, Hong Kong, Hungary, India, Indonesia, Ireland, Italy, Japan, Republic of Korea, Latvia, Liechtenstein, Lithuania, Luxembourg, Republic of Macedonia, Malaysia, Malta, Mexico, Netherlands, New Zealand, Norway, Poland, Portugal, Qatar, Romania, Russia, Republic of Serbia, Singapore, Slovak Republic, Slovenia, Spain, Sweden, Switzerland, Taiwan, Tunisia, Turkey, Ukraine, Uruguay, USA (associated partners) and Vietnam.
ECOVIS International is a Swiss association. Each Member Firm is an independent legal entity in its own country and is only liable for its own acts or omissions, not those of any other entity.
ECOVIS Europe AG is a German Member Firm of ECOVIS International

I4CE – INSTITUTE FOR CLIMATE ECONOMICS

Association régie par les dispositions de la loi du 1^{er} Juillet 1901

10, rue Penthièvre

75008 Paris

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale de l'association I4CE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association I4CE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 11 avril 2019

SIRIS S.A.R.L.
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Emmanuel Magnier
Associé



I4CE
10 rue de Penthièvre
75008 PARIS

COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2018



**Caderas
Martin**

Experts-Comptables - Commissaires aux Comptes
43, rue de Liège - 75008 Paris
Tél. : 33 (0)1.44.90.25.25 - Fax : 33 (0)1.42.94.93.29
E-mail : contact@caderas-martin.com

Sommaire

1. Comptes annuels	1
Bilan actif	2
Bilan passif	3
Compte de Résultat	4
Annexe	5
Règles et méthodes comptables	6
Faits caractéristiques	8
Notes sur le bilan	9
Notes sur le compte de résultat	18
Autres informations	19

Comptes annuels

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2018	Net au 31/12/2017
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	76 924	56 599	20 326	47 482
Immobilisations financières	78 822		78 822	37 542
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	155 746	56 599	99 148	85 024
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	1 125 481	37 036	1 088 445	1 171 456
Autres	691 013		691 013	604 452
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités (autres que caisse)	833 293		833 293	703 343
Caisse	482		482	323
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 650 269	37 036	2 613 233	2 479 573
REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	25 980		25 980	27 990
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
TOTAL REGULARISATION	25 980		25 980	27 990
TOTAL GENERAL	2 831 995	93 635	2 738 361	2 592 587

Legs nets à réaliser :
acceptés par les organes statutairements compétents
autorisés par l'organisme de tutelle
Dons en nature restant à vendre :

Bilan passif

	au 31/12/2018	au 31/12/2017
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves	812 296	648 734
Résultat de l'exercice	172 934	163 562
Report à nouveau		
SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE	985 231	812 296
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	985 231	812 296
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	72 860	70 417
FONDS DEDIES	301 397	404 169
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	131 455	101 044
Autres	562 619	522 361
TOTAL DETTES	694 073	623 405
Produits constatés d'avance	684 800	682 300
TOTAL GENERAL	2 738 361	2 592 587

(1) Dont à plus d'un an (a)

Dont à moins d'un an (a)

1 378 873

(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque

(3) Dont emprunts participatifs

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Compte de Résultat

	Exercice N 31/12/2018	Exercice N-1 31/12/2017
PRODUITS D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)	162 699	122 488
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	2 686 369	2 661 478
Cotisations		
Autres produits	5 195	19 902
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	2 854 262	2 803 868
CHARGES D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Achats de marchandises		
Variation des stocks (marchandises)		
Achats d'approvisionnements		
Variation des stocks (approvisionnements)		
Autres charges externes	623 012	611 785
Impôts, taxes et versements assimilés	134 951	125 811
Rémunérations du personnel	1 214 612	1 074 084
Charges sociales	714 473	688 832
Dotations aux amortissements	46 597	67 875
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	941	774
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	2 734 587	2 569 160
RESULTAT D'EXPLOITATION	119 676	234 708
PRODUITS FINANCIERS	96	423
CHARGES FINANCIERES		652
PRODUITS EXCEPTIONNELS	33	4 800
CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 606	36 000
IMPOTS SUR LES BENEFICES	25 000	33 363
REPORT DE RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEUR	279 055	397 816
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	197 319	404 171
EXCEDENT OU DEFICIT	172 934	163 562

Ressources	
Bénévolat	
Prestations en nature	
Dons en nature	
Total	
Emplois	
Secours en nature	
Mise à disposition gratuite de biens et services	
Prestations	
Personnel bénévole	
Total	



Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : I4CE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 2 738 361 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un excédent de 172 934 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 01/04/2019 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Provision pour indemnité de départ à la retraite :

La société constate ses engagements retraite sous forme de provision. Les droits acquis au 31 décembre 2018 s'élèvent à 72.860 Euros. Le taux d'actualisation est déterminé par référence à un taux de marché à la date de clôture fondé sur les taux de rendement moyen des obligations d'entreprises de première catégorie. Le taux retenu correspond au taux IBOXX Corporates AA.

Les paramètres retenus sont :

- taux d'actualisation : 1,50%
- profil de revalorisation des salaires : 1,5%
- table de mortalité : INSEE 2018

Faits caractéristiques

I4CE s'est vu confier le secrétariat du One Planet Lab, lancé par Emmanuel Macron et piloté par Brune Poirson.

Benoît Leguet a été nommé au Haut Conseil pour le climat. Installé par le Président de la République, ce Haut Conseil est présidé par la climatologue franco-canadienne Corinne LE QUERE, et est composé de douze autres scientifiques, économistes, ingénieurs, et experts. Il est chargé d'apporter un éclairage indépendant sur la politique du Gouvernement en matière de climat.

Le label bas carbone a été lancé officiellement par Brune Poirson, lors d'une conférence organisée par I4CE. Ce label est le résultat de plusieurs années de travail de la part d'I4CE, avec de nombreux partenaires dont la DGEC et l'ADEME, pour augmenter le financement des puits de carbone en certifiant les réductions d'émissions des projets agricoles et forestiers.

L'édition 2018 du Panorama des financements climat a été présentée lors d'une conférence organisée à l'Assemblée avec le collectif transpartisan « Accélérons la transition écologique et solidaire », collectif qui regroupe plus de 150 députés. La présentation du panorama s'est déroulée en présence notamment de 25 députés, en majorité membre de la commission des finances.

Le panorama 2018 a également été présenté aux cabinets des ministères de l'écologie, des finances, de l'agriculture, de l'Elysée et de Matignon.

I4CE a contribué au débat sur la fiscalité énergie-climat, grâce à son analyse historique sur le sujet et grâce à une étude avec l'AFD et la Banque mondiale, en cours de finalisation, sur l'utilisation des recettes issues des taxes carbone à travers le monde. Ainsi, I4CE a :

- publié plusieurs briefs pédagogiques,
- organisé une conférence à l'Assemblée avec Sir Stern et des représentants étrangers,
- participé à la publication d'une tribune avec la Fondation abbé pierre et la députée Madame Bénédicte Peyrol,
- été auditionnée au Sénat devant la commission développement durable.

De nombreux travaux d'I4CE ont été repris dans les médias, en particulier dans le Figaro et le Monde.

I4CE a continué à développer ses activités au Maroc en 2018, avec le lancement d'un cycle de formation sur le climat d'une trentaine de cadres de haut niveau de la CDG. 3 séances ont été effectuées. Cette même dynamique se poursuivra en 2019.

Par ailleurs, I4CE a poursuivi le développement du panorama marocain des financements climat, avec l'appui de la CDG et de l'AFD.

L'Initiative climate action in financial institutions, dont I4CE assure le secrétariat a connu une année riche en événements, notamment avec une visibilité importante lors du Climate Finance Day et de la COP24. 3 side-event de l'initiative ont été organisés par I4CE pendant la COP24, et plus d'une quarantaine d'événements ont été organisés par les membres de l'initiative.

Le thème de l'alignement des flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques, est devenu central pendant cette COP 24. L'initiative est désormais reconnue comme le forum où les institutions financières peuvent échanger sur ce thème.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	5 740		5 740	
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	76 924			76 924
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	82 664		5 740	76 924
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	37 542	41 280		78 822
Immobilisations financières	37 542	41 280		78 822
ACTIF IMMOBILISE	120 206	41 280	5 740	155 746

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	767	4 973	5 740	
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	34 416	22 183		56 599
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	35 183	27 156	5 740	56 599
ACTIF IMMOBILISE	35 183	27 156	5 740	56 599

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 921 297 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	78 822	37 500	41 322
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 125 481	1 125 481	
Autres	691 013	691 013	
Charges constatées d'avance	25 980	25 980	
Total	1 921 297	1 879 975	41 322
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Les postes " clients et comptes rattachés" et "Autres" correspondent aux subventions ou cotisations accordées par nos partenaires mais non encore réglées.

Produits à recevoir

	Montant
FAE - FACTURES À ÉTABLIR	55 106
DIVERS - PRODUITS À RECEVOIR	662 500
Total	717 606

Le poste "Divers - produits à recevoir" de 662 500 € correspond à des subventions sur projets non encore versées.

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	25 786	14 850	3 600	37 036
Total	25 786	14 850	3 600	37 036
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		14 850	3 600	
Financières				
Exceptionnelles				

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations				
Subventions affectées				
Autres fonds				
Total fonds sans droit reprise				
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds avec droit reprise				
Ecart de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées	533 840			533 840
Autres réserves	114 894	163 562		278 456
Report à Nouveau				
Résultat de l'exercice	163 562	172 934	163 562	172 934
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
Total fonds associatifs	812 296	336 496	163 562	985 231

Les fonds associatifs, pour un total de 985 230 € correspondent aux fonds propres d'un montant de 533 840 € apportés avec droit de reprise de la CDC (ex CDC Climat) lors de l'apport partiel d'actifs auxquels se rejoutent le cumul des ressources non utilisées depuis l'origine de l'association pour 278 456 € et du résultat de l'exercice pour un montant de 172 934 €.

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	64 269	8 591			72 860
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer			6 148		
Autres provisions pour risques et charges	6 148				
Total	70 417	8 591	6 148		72 860
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		8 591	6 148		
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 378 873 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	131 455	131 455		
Dettes fiscales et sociales	535 326	535 326		
Dettes sur immobilisations et comptes				
Autres dettes (**)	27 293	27 293		
Produits constatés d'avance	684 800	684 800		
Total	1 378 873	1 378 873		

Le poste "Dettes fournisseurs et comptes rattachés" correspondent pour 74 495 € aux fournisseurs non réglés et pour 57 960 € à des factures non parvenues.

Le poste "Dettes fiscales et sociales" contient les provisions suivantes :

- Provision des CET pour 56 829 €
- Provision des primes variables sur objectif pour 161 954 €
- Provision de l'intéressement et de l'abondement pour 144 502 €

Le poste "Dettes fiscales et sociales" ne comprend pas d'impôts sur les bénéfices pour l'année 2018.

L'association peut développer des activités lucratives lorsqu'elle est sollicitée par un organisme pour une prestation. L'association n'a pas de démarche commerciale. Ces activités lucratives sont sectorisées afin de les isoler des activités non lucratives. Elles seules sont assujetties aux impôts commerciaux.

Les activités lucratives restant accessoires (environ 5 % des ressources de l'année) et dissociables des activités principales non lucratives, le caractère non lucratif d'ensemble de l'organisme et la gestion désintéressé de l'association ne sont pas contestés.

Notes sur le bilan

Tableau des provisions et dépréciations

	Montant au début d'ex.	Augmentation Dotations ex.	Diminutions : Reprises ex.	Montant fin exercice
Provisions réglementées				
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations except. 30%				
Implantations étrangères avant 01/01/92				
Implantations étrangères après 01/01/92				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
Provisions réglementées Total I				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires	64 269	8 591		72 860
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pr charges soc et fisc sur congés payés				
Autres provisions pour risques et charges	6 148		6 148	
Provisions risques et charges Total II	70 417	8 591	6 148	72 860
Dépréciations				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en- cours				
Sur comptes clients	25 786	14 850	3 600	37 036
Autres dépréciations				
Dépréciations Total III	25 786	14 850	3 600	37 036
TOTAL GENERAL (I + II + III)	96 203	23 441	9 748	109 896
Dotations et reprises d'exploitation		23 441	9 748	
Dotations et reprises financières				
Dotations et reprises exceptionnelles				
Titres mis en équivalence : dépréciations de l'exercice				

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	57 960
DETTES PROVISIONNÉES CP/RTT/CP SUP	2 526
PROVISION CET	36 036
PROVISION PVO	102 698
PROVISION INTERESSEMENTS	77 099
PROVISION ABONDEMENTS	40 270
PERSONNEL - AUTRES CHARGES À PAYER	9 952
CHARGES SOCIALES S/ CP/RTT/CP SUP	1 357
CHARGES SOCIALES S/CET	20 793
CHARGES SOCIALES S/ PVO	59 257
CHARGES SOCIALES - CHARGES À PAYER	32 875
CAP - FORMATION CONTINUE	8 454
CAP TAXE APPRENTISSAGE	415
Total	449 692

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATÉES D AVANCE	25 980		
Total	25 980		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATÉS D AVANCE	684 800		
Total	684 800		

Le poste " produits constatés d'avance" correspond à des participations financières des clubs pour 22 300 € et à des conventions de financement pour 662 500 € relatives à l'année 2019.

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Les produits de l'exercice s'élèvent à 3 133 446 €. Ils incluent des subventions de fonctionnement pour couvrir les charges et frais divers l'I4CE octroyées pour un montant de 1 325 000 € par la Caisse des Dépôts, 300 000 € par l'AFD et 250 000 € par la CDG Développement.

Les charges de l'exercice s'élèvent à 2 960 512 €. Elles comprennent notamment:

- Salaires et traitements : 1 214 612 €
- Charges sociales : 714 413 €
- Location et charges locatives : 224 851 €
- Personnel mis à disposition : 34 129 €
- taxe sur les salaires : 134 951 €

Autres informations

Rémunération des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes se sont élevés 12 472 € en 2018.

Contributions volontaires

I4CE bénéficie de la mise à disposition d'un expert par la banque de France depuis le 1er juillet 2018 dans le cadre d'un mécénat de compétences

I4CE bénéficie également de la mise à disposition d'un expert par Schneider Electric Industries depuis le 3 octobre 2018.

Fonds dédiés

Ressources provenant de la générosité du public

	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
		A	B	C	A - B + C
COPEC 2		48 955	48 955		
(1) ET Risk - Risques et op		56 112	14 036		42 076
Green Bonds		44 824	44 824		
ClimINVEST - Produire des		169 051	72 882		96 169
Vocal feder		24 680	24 680		
Vocal Agrimet		40 549	32 640		7 909
Secrétariat de l'Initiative Cli		20 000	20 000	17 400	17 400
Panorama France 2018				39 000	39 000
EUKI Landscape climfin - Poland				15 919	15 919
One Planet Lab				125 000	125 000
Sous total		404 171	258 017	197 319	343 473
Sous total					
TOTAL		404 171	258 017	197 319	343 473

Les fonds collectés font l'objet d'un traitement tenant compte de la volonté du donateur de participer au financement de projets définis. Les fonds restant à engager en fin d'exercice correspondent à la partie des fonds collectés affectée par le donateur sur un projet et non utilisée à la clôture de l'exercice. Ils figurent au passif du bilan sous le libellé « fonds dédiés ».

(1) Concernant le projet ET Risk – Risques et opportunités liés à la transition énergétique l'utilisation du fond au cours de l'exercice se décompose de la manière suivante : remboursement d'une partie du fond à hauteur de 21 038 euros et consommation réelle de -35 074 euros.